



Syndicat C.G.T des personnels techniques et administratifs du SDIS du Rhône

Monsieur Michel MERCIER

Président du Conseil Général du Rhône
Président du Conseil d'Administration du SDIS
du Rhône
Hôtel du département
29 Cours de la Liberté
69003 LYON

Lyon le 5 novembre 2004

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous solliciter pour régler un problème grave touchant à l'évolution de carrière des agents du SDIS du Rhône.

Je siége à la commission administrative paritaire de catégorie B au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône, et j'ai assisté à ce titre à une réunion jeudi 4 novembre 2004.

Madame VASSEUR, directrice adjointe du centre de gestion a rappelé à cette occasion que la réunion suivante de la CAP (le 9 décembre prochain), aura à statuer des promotions internes. Elle a souligné que la date limite de remise des dossiers était le 3 novembre au soir, et que deux collectivités n'avaient pas remis les documents les concernant dans les délais. En conséquence, ils ne devraient pas selon elle, être pris en compte le 9 décembre sauf avis contraire et dérogoratoire de la commission administrative paritaire.

J'ai appris avec étonnement que l'une des deux collectivités incriminées était le SDIS du Rhône.

Je m'adresse donc à vous afin de vous demander d'intercéder auprès du centre de gestion du Rhône et de monsieur IMBERT, président de la CAP, afin que cette instance accepte de « repêcher » les dossiers qui ont été transmis avec retard par le SDIS.



Syndicat C.G.T des personnels techniques et administratifs du SDIS du Rhône

Les possibilités de promotion de ses agents qui sont déjà très faibles à cause des quotas, seraient réduites à néant dans un cas contraire. Je suis persuadé que vous prendrez conscience du bien fondé de ma démarche qui a pour but redonner un mince espoir au personnel pour les promotions internes à venir.

Je vous serais extrêmement reconnaissant de bien vouloir effectuer la démarche que je vous demande afin que l'erreur commise par le SDIS du Rhône puisse être réparée.

Je vous prie d'accepter, monsieur le président, l'expression de ma haute considération.

Jacques GUILLON
Représentant du personnel CGT
à la CAP de catégorie B

copie transmise :

- Monsieur Michel Reppelin, vice-président du SDIS
- Colonel Serge Delaigue
- Monsieur Marchini